

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CES252023DL

DÉLIBÉRATION N° 2025-104/APF

DU 02 OCTOBRE 2025

de règlement du budget du Conseil économique, social,
environnemental et culturel pour l'année 2024

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1251 CM du 22 juillet 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1607/2025/APF/SG du 22 septembre 2025 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 114-2025 du 22 août 2025 de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du 02 octobre 2025

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération de règlement a pour objet d'arrêter les comptes du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2024.

Elle arrête le compte de gestion, constate la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif, et approuve le compte administratif.

Article 2.- Le compte de gestion transmis par le Payeur de la Polynésie française s'établit comme suit :

En recettes :	Section de fonctionnement :	98 195 620	F CFP
	Section d'investissement :	15 569 629	F CFP
	Total	113 765 249	F CFP
En dépenses :	Section de fonctionnement :	118 235 174	F CFP
	Section d'investissement :	11 306 676	F CFP
	Total	129 541 850	F CFP
Résultats :	Section de fonctionnement :	-20 039 554	F CFP
	Section d'investissement :	4 262 953	F CFP
	Total	-15 776 601	F CFP

Le compte de gestion est arrêté.

Article 3.- Il est constaté la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif.

Article 4.- Le compte administratif dressé par l'ordonnateur du Conseil économique, social, environnemental et culturel s'établit comme suit :

En recettes :	Section de fonctionnement :	98 195 620	F CFP
	Section d'investissement :	15 569 629	F CFP
	Total	113 765 249	F CFP
En dépenses :	Section de fonctionnement :	118 235 174	F CFP
	Section d'investissement :	11 306 676	F CFP
	Total	129 541 850	F CFP
Résultats :	Section de fonctionnement :	-20 039 554	F CFP
	Section d'investissement :	4 262 953	F CFP
	Total	-15 776 601	F CFP

Le compte administratif est approuvé.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

EXERCICE 2024

- RECETTES

page 1/3

- DEPENSES

page 2/3

- BALANCE GENERALE

page 3/3

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL**

EXERCICE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Montants réalisés	Rappel 2023
960	7413	Dotation globale spécifique de la Polynésie française	98 160 816	98 160 816	98 195 620	98 160 816
991	002	Résultat de fonctionnement reporté		132 062 801		-
TOTAL			98 160 816	230 223 617	98 195 620	98 160 816

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Montants réalisés	Rappel 2023
900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française		6 000 000		
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000	15 569 629	14 899 134
951	001	Résultat d'investissement reporté		24 008 551		
TOTAL			7 000 000	46 008 551	15 569 629	14 899 134

**COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL
EXERCICE 2024**

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</u>								
Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations 2024		Rappel 2023	
					Mandats	en %		
			a	b	c	d = c/b		
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 000 000	10 000 000	8 978 824	90%	8 880 581	
	613	Locations	1 500 000	1 500 000	1 175 406	78%	1 513 733	
	615	Entretien et réparations	6 600 000	7 600 000	6 507 056	86%	5 233 639	
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	362 482	104%	349 333	
	618	Divers services extérieurs	600 000	600 000	90 090	15%	222 335	
	623	Publicité, publications, relations publiques	2 500 000	4 500 000	3 647 802	81%	3 765 765	
	624	Transports (personnel administratif)	2 000 000	3 000 000	1 168 446	39%	643 538	
	625	Déplacements et missions (personnel administratif)	2 500 000	3 500 000	1 680 000	67%	840 000	
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 400 000	1 400 000	1 294 945	92%	1 129 711	
	628	Divers - autres services extérieurs	5 000 000	8 000 000	9 084 017	114%	4 825 076	
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	58 010 816	172 073 617	67 412 462	39%	19 079 579	
658	Charges diverses de gestion courante	300 000	300 000	205 976	69%	0		
Total de la mission 960			89 760 816	212 823 617	101 607 506	48%	46 483 290	
961	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 000 000	16 000 000	15 569 629	97%	14 899 134	
Total de la mission 961			7 000 000	16 000 000	15 569 629	97%	14 899 134	
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 000 000	628 005	63%	413 101	
	645	Charges sociales	400 000	400 000	430 034	108%	169 984	
Total de la mission 962			1 400 000	1 400 000	1 058 039	76%	583 085	
TOTAL			98 160 816	230 223 617	118 235 174	51%	61 965 509	

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</u>								
Mission	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations 2024		Rappel 2023	
					Mandats	en %		
			a	b	c	d = c/b		
900	203	Frais d'études, de recherche et développement		3 427 186	400 000	12%		
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690	13%	2 773 806	
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	21%	9 662 708	
	215	Installations, matériels et outillages techniques		2 459 717	184 336		104 891	
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601	50%	3 274 342	
	231	Aménagement constructions en cours		1 714 085				
TOTAL			7 000 000	46 008 551	11 306 676	24,58%	15 815 747	

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL
BALANCE GENERALE
EXERCICE 2024

DEPENSES					RECETTES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
MISSION	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	MISSION	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS TITRES
960	Pouvoirs publics	89 760 816	212 823 617	101 607 506	960	Pouvoirs publics	98 160 816	98 160 816	98 195 620
961	Dotations aux amortissements et provisions	7 000 000	16 000 000	15 569 629					
962	Personnel	1 400 000	1 400 000	1 058 039	991	Résultat de fonctionnement reporté		132 062 801	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		98 160 816	230 223 617	118 235 174	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		98 160 816	230 223 617	98 195 620

SECTION D'INVESTISSEMENT						SECTION D'INVESTISSEMENT					
MISS	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	MISS	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS TITRES
900	203	Frais d'études, de recherche et développement		3 427 186	400 000	900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française		6 000 000	
	205	Concession et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690				281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	951	001	Résultat d'investissement reporté			
	215	Installations, matériels et outillages techniques		2 459 717	184 336						
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601						
	231	Aménagement constructions en cours		1 714 085							
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			7 000 000	46 008 551	11 306 676	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			7 000 000	46 008 551	15 569 629

TOTAL GENERAL	105 160 816	276 232 168	129 541 850	TOTAL GENERAL	105 160 816	276 232 168	113 765 249
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		132 062 801			-20 039 554			112 023 247
INVESTISSEMENT		24 008 551				4 262 953		28 271 504
Résultat cumulé		156 071 352			-15 776 601			140 294 751

ANNEXE EXPLICATIVE

Ce document a vocation à présenter le budget primitif (BP 2024) du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), le budget exécuté (CA 2024) et ses écarts avec le budget primitif.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Pour rappel, l'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

La délibération n° 2023-66 APF du 14 décembre 2023 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2024 dote le CESEC d'un Budget Primitif de 98 160 816 F CFP en section de fonctionnement¹.

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des recettes de fonctionnement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA	CA - BM	% CA/BM	Rappel 2023
960	7413	Dotation globale spécifique de la Polynésie française	98 160 816	98 160 816	98 195 620	34 804	100,03%	98 160 816
991	002	Résultat reporté		132 062 801		-132 062 801	0	95 867 494
Total			98 160 816	230 223 617	98 195 620	-132 027 997	43%	194 028 310

A – Les recettes inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés initialement pour un montant de 98 160 816 F CFP au budget primitif (BP) ont été modifiés au cours de l'année 2024 par un report du résultat de l'exercice 2023 en section de fonctionnement à hauteur de 132 062 801 F CFP, portant le budget en recettes dans cette section à 230 223 617 F CFP.

¹ Décision n°2024-01C CESEC du 16 janvier 2024.

ANNEXE EXPLICATIVE

B – Les recettes exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les recettes réalisées en fonctionnement s'établissent à 98 195 620 F CFP soit un taux de réalisation de 100,03 % du budget.

Les recettes de la mission 960 « Pouvoirs publics »

Les recettes de la mission 960 d'un montant de 98 195 620 F CFP proviennent essentiellement de la dotation spécifique initiale de la Polynésie française et de l'annulation d'un mandat de l'année 2023 d'un montant de 34 804 F CFP.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des dépenses de fonctionnement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA 2024	CA-BM	% CA/BM
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 000 000	10 000 000	8 978 824	-1 021 176	90%
	613	Locations	1 500 000	1 500 000	1 175 406	-324 594	78%
	615	Entretien et réparations	6 600 000	7 600 000	6 507 056	-1 092 944	86%
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	362 482	12 482	104%
	618	Divers services extérieurs	600 000	600 000	90 090	-509 910	15%
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	4 500 000	3 647 802	-852 198	81%
	624	Transports (personnel administratif)	2 000 000	3 000 000	1 168 446	-1 831 554	39%
	625	Déplacements et missions (personnel administratif)	2 500 000	3 500 000	1 680 000	-1 820 000	67%
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 400 000	1 400 000	1 294 945	-105 055	92%
	628	Divers - autres services extérieurs	5 000 000	8 000 000	9 084 017	1 084 017	114%
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	58 045 620	172 073 617	67 412 462	-104 661 155	39%
	658	Charges diverses de gestion courante	300 000	300 000	205 976	-94 024	69%
Total de la mission 960			89 795 620	212 823 617	101 607 506	-111 216 111	48%
961	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 000 000	16 000 000	15 569 629	-430 371	97%
Total de la mission 961			7 000 000	16 000 000	15 569 629	-430 371	97%
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 000 000	628 005	-371 995	62,8%
	645	Charges sociales	400 000	400 000	430 034	30 034	107,51%
Total de la mission 962			1 400 000	1 400 000	1 058 039	-341 961	75,57%
TOTAL			98 195 620	230 223 617	118 235 174	-111 988 443	51%

ANNEXE EXPLICATIVE

A – Les dépenses inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés au Budget primitif (BP) s'établissent à 98 160 816 F CFP. Une décision modificative a été effectuée au cours de l'année 2024, portant ainsi le budget modifié à 230 223 617 FCFP.

➔ au sein de la mission 960 « Pouvoirs publics » : + 123 097 605 F CFP

On constate une modification des crédits pour cette mission au cours de l'année 2024 correspondant à une décision budgétaire modificative intervenue au cours de l'exercice d'un montant de 123 062 801. Conséquemment, les dépenses de la mission 960 ont été réévaluées et portées à 212 823 617 F CFP.

➔ au sein de la mission 961 « Moyens internes » : + 9 000 000 F CFP

Suite à une décision budgétaire modificative intervenue au cours de l'exercice, les dépenses de la mission 961 ont été réévaluées et portées à 16 000 000 F CFP.

➔ au sein de la mission 962 « Personnel » : + 0 F CFP

Il n'est relevé aucune modification des crédits votés pour cette mission au cours de l'année 2024.

B – Les dépenses exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les montants définitifs constatés s'établissent à 118 235 174 F CFP, ce qui représente un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 51 % du budget.

a – Les dépenses de la mission 960 « Pouvoirs publics »

Les mandats de la mission 960 totalisent 101 607 506 F CFP, ce qui représente 44 % du total des dépenses de fonctionnement réalisées. Ces dépenses affichent un taux de réalisation de 48 % par rapport à leur inscription budgétaire (212 858 421 F CFP).

À noter que ce taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 113 % pour les motifs suivants :

L'article « 623 - Publicité, publication, relations publiques » est en déficit compte tenu de l'organisation en fin d'année du Noël solidaire des enfants du CESEC pour un montant de 1 377 900 FCFP. Cet événement non prévu en début d'exercice, a également rassemblé des enfants des foyers socio-éducatifs ainsi que de quartiers défavorisés. Il a permis de partager un repas et de nombreuses animations ludiques.

En ce qui concerne l'article « 628 – Divers, autres services extérieurs », une part significative du budget a été allouée à diverses actions de communication. Ce choix stratégique a eu pour objectif principal de renforcer la visibilité des travaux du CESEC, notamment sur ses deux

ANNEXE EXPLICATIVE

rapports d'auto-saisines relatifs à la lutte contre la pauvreté et à la complémentarité entre salariés et patentés.

Enfin, l'article 653 « Indemnités, vacations et frais de mission des membres » connaît également un dépassement en raison du nombre record de saisines en 2024 (34 contre 13 en 2023), entraînant conséquemment une augmentation des indemnités de vacation des membres et de déplacement des « îliens » (3/51) du CESEC.

b – Les dépenses de la mission 961 « Moyens internes »

Les mandats de la mission 961 totalisent 15 569 629 F CFP, ce qui représente 7 % du total des dépenses de fonctionnement réalisées. Ils affichent un taux de réalisation de 97 % par rapport à leur inscription budgétaire.

c – Les dépenses de la mission 962 « Personnel »

Les mandats de la mission 962 totalisent 1 058 039 F CFP ce qui représente 0,5% du total des dépenses de fonctionnement réalisées. Ils affichent un taux de réalisation de 76 % par rapport à leur inscription budgétaire.

En ce qui concerne particulièrement l'article 645 « Charges sociales », ce dernier affiche un taux de réalisation de 107,51 %. Ceci correspond à des pénalités consécutives au paiement des charges sociales afférentes aux heures supplémentaires de certains personnels du SG CESEC. Le traitement de ces charges sociales par le SG CESEC a bien été effectué dans des délais normaux mais une divergence d'analyse entre le payeur et la CPS a retardé la procédure, entraînant des pénalités malgré une demande de remise gracieuse restée sans suite.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La délibération n° 2023-66 APF du 14 décembre 2023 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2024 n'a doté le CESEC d'aucune subvention d'équipement.

1 – Les recettes d'investissement

Le budget primitif d'investissement du CESEC est constitué par les prévisions d'amortissements des immobilisations (obligation comptable) d'un montant de 7 000 000 F CFP.

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des recettes d'investissement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

ANNEXE EXPLICATIVE

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA 2024	CA - BM	% CA/BM	Rappel 2023
900	1312	Subvention d'équipement reçue - Polynésie française		6 000 000		-6 000 000	0 %	
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	7 000 000	16 000 000	15 569 629	-430 371	97%	14 899 134
951	001	Résultat d'investissement reporté		24 008 551		-24 008 551	0 %	
Total			7 000 000	46 008 551	15 569 629	-30 438 922	33,8%	14 899 134

A – Les recettes inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés initialement pour un montant de 7 000 000 F CFP au budget primitif ont été modifiés au cours de l'année 2024 par le report de crédit de la section d'investissement de l'exercice 2023, ainsi qu'une Subvention d'équipement reçue de la Polynésie française. Ce faisant, le montant des recettes d'investissement s'établit à 46 008 551 F CFP.

➔ au sein de la mission 900 « Pouvoirs publics » : + 15 000 000 F CFP

Il y a eu plusieurs modifications des crédits votés pour cette mission au cours de l'année 2024 d'un montant de 9 000 000 F CFP correspondant à une augmentation de l'article 28 - Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi qu'une subvention d'équipement d'un montant de 6 000 000 FCFP. Les recettes de la mission 900 ont été réévaluées et portées à 22 000 000 F CFP.

Décision n° 2024-03B CESEC du 5 Décembre 2024 - Décision n° 2024-02 CESEC du 9 juillet 2024

B – Les recettes exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les recettes réalisées en investissement s'établissent à 15 569 629 F CFP pour la mission 900

Les recettes de la mission 900 « Pouvoirs publics »

Les recettes de la mission 900 s'élèvent à 15 569 629 F CFP. Elles affichent un taux de réalisation de 97 % par rapport à leur inscription budgétaire.

ANNEXE EXPLICATIVE

2 – Les dépenses d'investissement

Au titre de l'exercice 2024, l'exécution des dépenses d'investissement se présente par mission comme suit (*en F CFP*) :

Mission	Article	Libellé	BP	BM	CA 2024	CA - BM	% CA/BM	Rappel 2023
900	203	Frais d'études, de recherche et développement		3 427 186	400 000	-3 027 186	12%	
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000 000	1 696 211	223 690	-1 472 521	13%	2 773 806
	213	Constructions	3 000 000	27 066 563	5 703 049	-21 363 514	21%	9 662 708
	215	Installation de matériels et d'outillages techniques		2 459 717	184 336	-2 275 381	7%	104 891
	218	Autres immobilisations corporelles	2 000 000	9 644 789	4 795 601	-4 849 188	50%	3 274 342
	231	Am2nagements constructions en cours			1 714 085		-1 714 085	0%
Total			7 000 000	46 008 551	11 306 676	-34 701 875	24,58%	15 815 747

A – Les dépenses inscrites au budget primitif et leurs évolutions en cours d'exercice

Les crédits votés initialement de 7 000 000 F CFP au budget primitif ont été modifiés au cours de l'année 2024 atteignant un budget de 46 008 551 F CFP.



au sein de la mission 900 « Pouvoirs publics » : + 15 000 000 F CFP

Suite à plusieurs modifications des crédits votés au cours de l'année 2024 d'un montant de 15 000 000 F CFP, les dépenses de cette mission ont été réévaluées et portées à 22 000 000 F CFP.

B – Les dépenses exécutées et leurs écarts par rapport au budget primitif

Les dépenses réalisées s'établissent à 11 306 676 F CFP et sont inférieures aux crédits votés au BP (46 008 551 F CFP), pour un taux de réalisation de 24,58%.

Les dépenses de la mission 900 « Pouvoirs publics »

Les dépenses de la mission 900 s'élèvent à 11 306 676 F CFP.

ANNEXE EXPLICATIVE

Elles affichent un taux de réalisation de 24,58 % par rapport à leur inscription budgétaire et sont marquées par les opérations suivantes :

A l'article 203, des études ont été réalisées afin de repenser la signalétique ainsi que la bibliothèque et le hall du CESEC.

A l'article 205 « Concession et droits similaires, brevets, licences », les dépenses correspondent à l'acquisition de logiciels et de divers matériels informatiques, pour un montant total de 223 690 FCFP.

A l'article 213 « Constructions », le CESEC a procédé à la rénovation du parking d'entrée du bâtiment (bitumage et marquage au sol de la seconde tranche), à la réfection de sanitaires vétustes et à divers travaux de plomberie.

Enfin, à l'article 218 « autres immobilisations corporelles », en cours d'année, l'institution s'est dotée d'un nouveau serveur informatique, le précédant étant en fin de vie et présentant des signes de défaillance, ainsi que de nouvelles enceintes pour la grande salle plénière. Ces opérations expliquent un taux de réalisation en dépassement, soit près de 20 %, par rapport aux prévisions budgétaires.